

Port-Bail SUR Mer *Passionnément*

TERRES ET MER D'AVENIR

PLEIN FEU SUR

**La nouvelle commune
est née
p. 18-19**

BON À SAVOIR

**Le bourg vit désormais à
l'heure du très haut débit
p. 6-7**



TOURISME

**Un spot de randonnées
vélo et piétons à Port-Bail
p. 24-25**



CHAPE FLUIDE

NORMANDIE

CARRELAGE

CARRELAGE • FAÏENCE
BÉTON FLUIDE • CHAPE ALLEGÉE

normandiecarrelage50@sfr.fr

41e, rue du Corps de Garde
50430 ST GERMAIN-SUR-AY

02 33 45 09 11

06 36 96 64 15

3G Immo Consultant

La clef de votre transaction !

Christophe MEUNIER

Votre mandataire à PORTBAIL

www.3gimmobilier.com

cmeunier@3gimmobilier.com

02 33 04 40 57

06 33 16 19 74



Mandataire Immobilier immatriculé au registre des AC au greffe
du Tribunal de Commerce de Cherbourg



© Marc Cottebrune



© Marc Cottebrune

► ÉDITORIAL 3

Un nouveau territoire est né : Port-Bail sur Mer

► LE BUDGET 2018..... 4

► BON À SAVOIR..... 5-7

- Pêche à pied et sous marine. De précieux conseils pour éviter les dangers de l'été
- Le bourg vit désormais à l'heure du Très Haut Débit !
- L'accès internet MiMo, une technologie de transition

► ACTUALITÉS 8

- Anthony Giot succède à André Capelle
- Les travaux du port s'achèvent

► ENSEIGNEMENT..... 9

- Une nouvelle « bonne année » au collège André Miclot classé 2^{ème} collège public de la Manche ...
- Jeunes lycéens étrangers, Allemands, Brésiliens, Mexicains... cherchent une famille d'accueil

► ENVIRONNEMENT..... 11

Une commune plus saine et des habitants concernés

► ÇA NOUS CONCERNE..... 12

La pension de reversion : des réponses aux questions

► PLAN DE PORT-BAIL..... 14

► BON À SAVOIR..... 16-17

- Loi : que faire si on trouve un chien dans une voiture en plein soleil
- Service national universel (S.N.U.)
- Pour les particuliers-employeurs (services à la personne, entretiens...). Report d'un an du prélèvement à la source

► PLEIN FEU SUR..... 18-19

La commune nouvelle de Port-Bail sur Mer

► RETOUR SUR IMAGE..... 20

► BON À SAVOIR..... 21

- J'éco-consomme, j'économise !
- Et si vous swingiez en Côte des Isles ?

► LES MARÉES 23

► TOURISME 24-25

Port-Bail futur spot de randonnées piétons, cyclo

► LES FOUS DU ROY..... 26

► CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 27

2^{ème} semestre 2018

► INFOS PRATIQUES..... 28

Port-Bail sur Mer *Passionnement*

Directeur de la publication : M. le Maire Guy Cholot • Maire adjoint à la communication : Serge Laidet
 Conception, création et régie publicitaire : AF Communication : 04 75 51 88 40
 Rédaction : Guy Cholot, Serge Laidet et Daniel Frigout, les membres de la commission communication
 Crédit photos : Mairie de Port-Bail, Office de Tourisme de la Côte des Isles, La Presse de la Manche,
 Mrs Cottebrune, Quentin, Laidet, Yan Mouchel, Communauté d'Agglomération Cotentin
 Impression : 3^e trimestre 2018



© Marc Cottebrune



Restaurant Bar le Cot'
 13, place Edmond Laquaine - 50580 PORT-BAIL
 02 33 04 84 18
 Cuisine traditionnelle française & Pizzas
 nos pâtes à pizza sont de fabrication maison
 à déguster sur place ou à emporter



ENTRETIEN & RÉPARATION toutes marques
CARROSSERIE PEINTURE toutes assurances
 20 rue du Père Albert - 50580 PORT-BAIL
 Tél. : 02 33 21 65 00

PRODUCTEUR FERMIER
L'ETABLE
 Régis & Arthur Laisné

Présent sur les marchés :
 Mardi à Portbail
 Jeudi à Carteret
 Samedi à Barneville
 L'été, Dimanche matin à Portbail

2 Les Sourcins - 50580 PORT-BAIL
 Régis : 06 77 83 33 85 - Arthur : 06 63 05 53 74
 e-mail : javril.laisne@wanadoo.fr

Shéhérazade

*Bijoux argents
 et pierres naturelles,
 vêtements,
 chapeaux,
 articles féminins*

SHÉHÉRAZADE

4 rue Denis Dumont - 50580 Portbail
 06 68 23 21 56

TOUT'ES PERMIS
 AUTO-ECOLE
 Formation auto
 et remorques
 Permis côtier

**BRICQUEBEC,
 ST VAAST LA HOUGUE,
 ST SAUVEUR LE VTE**

17, Place Edmond Laquaine
 50580 PORT-BAIL
 06 65 02 21 79

LA CAVERNE AUX TRÉSORS

Boutique
 Souvenirs
 Mercerie - Joaillerie

19 rue Hellowin - 50580 PORT-BAIL
 Tél 02 33 93 66 19
 E-mail : lacaverneauxtresors@orange.fr

Bazar, cadeaux-souvenirs, mercerie, artifices...

Un nouveau territoire est né : Port-Bail sur Mer

L'idée trottait depuis longtemps dans les esprits. La société évolue, se transforme. Nous le voyons bien depuis quelques années, nous les maires de petites communes, qu'il devient de plus en plus difficile, de gérer nos villages avec davantage de demandes mais aussi avec de moins en moins de dotations.

En fait, avant de contraindre de manière législative, les communes à se rassembler et ce sans aucun avantage, L'Etat incite nos territoires à le faire en diminuant d'année en année les dotations avec en contrepartie, des avantages financiers intéressants en cas de fusion. Nos trois communes, Denneville, Saint l'ô d'Ourville et Portbail ont décidé de s'unir administrativement en mettant en commun leurs personnels technique et administratif et leurs budgets respectifs. Ceci aura comme effet, de réaliser très rapidement dans nos trois communes, des projets innovants que nous avons déjà évoqués et qui contribuent au dynamisme de l'économie locale de chaque entité.

De plus, les agents spécialisés administratifs ou techniques actuellement en poste, pourront mettre leurs connaissances au bénéfice de

cette nouvelle commune c'est ce qu'on appelle la mise en commun de nos ressources humaines et financières, dans le strict respect de conserver et d'animer l'esprit et l'identité de nos trois communes.

Il faut dire que nous avons l'habitude de travailler ensemble. Le syndicat d'assainissement en est une belle preuve et un beau résultat.

« Il devient de plus en plus difficile, de gérer nos villages avec davantage de demandes mais aussi avec de moins en moins de dotations »

L'objectif de cette démarche est d'offrir à chaque habitant, une parfaite équité d'accès au service public. C'est aussi de se doter d'une politique d'aménagement à l'échelle du nouveau territoire en favorisant les projets liés à l'accueil de jeunes couples mais aussi de réfléchir aux conséquences du vieillissement de notre population. Il nous faudra aussi maintenir les services et l'économie de proximité dans chacune de nos trois communes en défendant par exemple, la pérennité de nos écoles et de nos commerces locaux.

Déjà, nous avons évoqué les projets à Denneville, St Lo d'Ourville et Portbail. Chaque commune conservera ses associations, ses fêtes, ses rencontres festives et ses cérémonies patriotiques ainsi que ses attributions d'Etat Civil.

Mesdames, messieurs, chers concitoyens, cette évolution administrative est vraiment nécessaire pour l'avenir de nos trois territoires. Nous avons déjà eu à transférer de nombreuses compétences à l'ancienne



communauté. Aujourd'hui, aussi étrange que ça paraisse, la Communauté d'Agglomération nous transfère nombre de compétences dont il faudra assurer le fonctionnement, voir l'investissement. Dans un premier temps, elle nous aide financièrement mais pour combien de temps ?



Enfin et je dirais surtout, il nous faudra veiller à conserver l'identité et l'histoire de nos trois communes. Tout cela est possible, il suffit de le vouloir et nous le voulons.

A toutes et à tous, très bonnes vacances d'été à Portbail bien sûr mais aussi à Denneville et St Lô d'Ourville.

Guy CHOLOT





Le budget 2018

Le budget 2018 a été voté par le Conseil Municipal. Les taux d'imposition communaux n'ont pas été augmentés et la bonne nouvelle est que l'Agglomération Cotentin en a fait de même. Donc une stabilité dans ces charges des ménages avec même une diminution pour ceux qui verront leur taxe d'habitation baissée. Nous reprenons les investissements sur Port-Bail Plage après une année sabbatique, les travaux intérieurs nécessaires à Notre-Dame vont être réalisés, la salle de motricité qui prend un peu de retard lié à de nouvelles fouilles préventives de la DRAC est budgétée et enfin la voirie doit être traitée de manière significative.

TAUX D'IMPOSITIONS LOCALES

	PORT-BAIL		COM. AGLO		VARIATION
	2017	2018	2017	2018	
Taxe d'habitation	13,62	13,62	12,05	12,05	0
Taxe foncière bati	26,38	26,38	3,1	3,1	0
Taxe foncière non bati	39,51	39,51	10,98	10,98	0

DÉPENSE DE FONCTIONNEMENT

	2017	2018
Charges à caractère Général	1 110 095	1 194 147
Charges personnels. et frais assimilés	1 008 688	1 043 388
Atténuation de produits	102 000	95 000
Autres charges de gestion courante	113 900	115 800
Charges financières	62 000	75 128
Charges exceptionnelles	401 000	214 000
Dépenses imprévues de fonctionnement	20 000	20 000
Virement à la section d'investissement	3 800	200 000
Opérations d'ordre entre section	119 371	101 857
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 940 854	3 059 320

RECETTE DE FONCTIONNEMENT

	2017	2018
Atténuations de charges	76 000	38 310
Produits des services	57 600	60 300
Impôts et taxes	1 024 503	1 179 134
Dotations et participations	874 306	842 982
Autres produits gestion courante	68 000	50 000
Produits financiers	0	0
Produits exceptionnels	9 800	0
Opérations d'ordre entre section	0	0
Excédent reporté en fonctionnement	830 645	888 594
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 940 854	3 059 320

DÉPENSE D'INVESTISSEMENT

	2017	2018
020-Dépenses imprévues Invest	10 000	0
16-Remboursement d'emprunts	267 515	244 065
20-Immobilisations incorporelles	50 000	414 812
204-Subventions d'équipement versées	0	68 459
21-Immobilisations corporelles	101 300	127 100
23-Immobilisations en cours	430 901	299 234
41-Opérations patrimoniales	0	2 640
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	859 716	1 156 310

RECETTE D'INVESTISSEMENT

	2017	2018
Solde d'exécution d'investissement reporté	64 675	487 295
Virement de la section de fonctionnement	3 800	200 000
Produits des cessions	368 500	20 000
Opérations d'ordre entre section	119 371	101 867
Dotations Fonds divers Réserves	150 000	155 000
Subventions d'investissement	159 000	193 223
Immobilisations incorporelles	0	0
Opérations patrimoniales	0	0
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	865 346	1 157 385

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR OPERATION

	2017	2018
Eglise NOTRE DAME	0	62 673
Equipements sportifs	42 200	0
Gymnase	50 000	392 238
Terrains	500	1 000
Bâtiments communaux	0	0
Matériel et Mobilier	32 500	23 100
Voirie	500	43 000
Eclairage public	0	0
Défense contre la mer.	0	0
Colombarium	600	2 000
Hangar Communal	0	0
Requalification secteur PLAGES	0	201 100
Jardin du Baptistère	0	0
Rénovation VVF	54 000	2 640
Salle Polyvalente	0	0
Diagnostic accessibilité	0	0
Accès à l'estran	0	0
DPM Havre Nord	0	20 000

Pêche à pied et sous marine. De précieux conseils pour éviter les dangers de l'été

Les dangers de la mer sont multiples. Certains sont à mettre en lumière pendant les vacances estivales.

C'est le cas des isolements liés à la marée mais aussi des accidents de plongée, deux éléments sur lesquels la préfecture maritime, les centres de secours et les postes de nageurs sauveteurs des Pompiers de la Manche et ceux de la SNSM ont souhaité braquer les projecteurs cette année.



Les sauvetages de personnes isolées par la marée en hausse

Ces dangers, ils sont plus actuels que jamais. Si en 2016, 52 opérations de sauvetage de personnes isolées par la marée ont été effectuées, elles ont en effet été 154 en 2017, pour ainsi dire trois fois plus. Pourtant de simples attentions suffisent à limiter les risques au maximum. Il est nécessaire de prendre conscience de son environnement, c'est-à-dire de sa position en rapport à la côte et à son point de départ est un impératif souvent négligé par les pêcheurs.

Un danger repéré :
appeler le **196**

Attention à la nuit et au brouillard

Anticiper l'heure de la montée de la mer, une évidence également pour ne pas se laisser isoler sur un banc de sable ou sur un rocher. Rien n'est d'ailleurs acquis de ce côté, les bancs de sable se font et se défont en fonction des marées, la prudence maximale est nécessaire pour tous les pêcheurs, même pour les habitués. La nuit et le brouillard, voilà également deux signaux d'alarmes qui ne résonnent pas de la même manière pour tous, certains n'hésitant pas à braver le danger pour quelques coquillages, quitte à perdre tout point de repère. C'est aussi pour éviter cette situation qu'il est conseillé à tous les pêcheurs de s'équiper d'un moyen de communication. En cas de mise en difficulté personnelle ou bien d'observation d'une personne en difficulté, un seul réflexe alors, appeler le 196.

«On ne s'improvise pas plongeur»

Si la plongée est également dans le viseur de la préfecture maritime c'est aussi parce que les accidents se multiplient. Des cas remarqués ont été signalés en juin et août de l'année passée. Bien plus récemment, ce samedi 23 juin 2018, un accident grave rappelle la nécessité d'aborder l'activité avec un maximum de prudence. «On ne s'improvise pas plongeur», signale Jean-Pascal Devis, directeur délégué mer et littoral auprès de la préfecture de la Manche. Un directeur de plongée, une embarcation avec une personne à bord, un signalement en cas de plongée en cours, voilà le strict minimum pour pratiquer l'activité estivale. Un repère visuel sur chaque plongeur et surtout une connaissance accrue de l'environnement de plongée sont aussi mis en avant pour diminuer les risques.

LES SAVEURS D'ALYANA

Dominique MOULIN
Boulangier - Pâtissier - Chocolatier - Glaces

12 rue Edmond Laquaine - 50580 PORTBAIL - 02 33 04 84 55

Le bourg vit désormais à l'heure du Très Haut Débit !

Le raccordement des particuliers

La commercialisation des offres Très Haut Débit et notamment auprès des personnes ayant manifesté leur intérêt pour bénéficier de la pose d'une prise terminale optique dans leur logement a débuté le 17 avril dernier.

• Le raccordement à la fibre optique de mon habitation est-il automatique ?

Le raccordement n'est pas automatique.

Si vous avez fait une demande de pré-raccordement auprès de Manche Numérique, vous avez été directement contacté par les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI). Une fois la souscription d'un abonnement dit « FttH » (Fiber to the Home – fibre optique jusqu'à l'habitant) auprès de l'opérateur de votre choix vous pourrez bénéficier du raccordement de votre habitation au tarif préférentiel de 50 € (tarif en vigueur jusqu'au 16/04/2019). L'activation du service se fera dans un délai de 6 semaines à compter de la commande.

Remarque : Ce raccordement s'appuie sur vos infrastructures existantes. Les coûts liés à la remise en état de la partie privative restent à la charge du souscripteur de service, en supplément des 50 €.

• Je n'ai pas fait de demande de pré-raccordement et je souhaite bénéficier d'un abonnement fibre, quelles démarches effectuer ?

Pour les personnes qui ne se sont pas inscrites au préalable auprès de Manche Numérique, elles doivent contacter directement l'un des FAI présents sur le réseau construit par Manche Numérique. Le raccordement sera directement pris en charge par l'opérateur qui fixera le tarif du raccordement de l'habitation. Dès la souscription de l'abonnement, le Fournisseur d'accès à Internet fixe avec le client un rendez-vous pour le raccordement de l'habitation, c'est-à-dire l'installation d'une Prise Terminale Optique (PTO). Cette opération dure en moyenne une demi-journée.



Dans les deux cas, une fois votre offre activée, le Fournisseur d'Accès à Internet devient votre interlocuteur unique.



L'ouverture commerciale des offres internet fibre optique a été officialisée le 17 avril sur le bourg de la commune !

Quels fournisseurs ? quels services ? quels équipements ?

A ce jour, **7 fournisseurs d'Accès Internet commercialisent un accès Internet Très Haut Débit pour les particuliers** sur le réseau construit par Manche Numérique :

À l'heure actuelle les tarifs sur le réseau de fibre optique de la Manche démarrent à 19,90 € par mois. Ces tarifs peuvent toutefois évoluer sans préavis.

 la fibre et plus encore	ComCable	09 69 360 120 www.comcable.fr
 LA FIBRE CORIOLIS AVEC LES OFFRES CANAL	Coriolis	09 70 71 55 55 www.coriolis.com
	K-net	09 72 350 350 www.k-net.fr
	Nordnet	3420 www.nordnet.com
 STRENGTH ON COMMUNITY SUPPORT	Ozone	09 73 01 10 00 www.ozone.net
 à Vous la Fibre	VidéoFutur	09 70 25 26 27 lafibrevideofutur.fr
 La fibre là où vous ne l'attendiez pas !	WiBox	09 87 87 00 00 www.wibox.fr

4 types d'offres sont proposées :

- Internet seul
- Internet + téléphonie fixe
- Internet + téléphonie fixe + télévision (27 chaînes de la TNT) et la possibilité de souscrire à des bouquets TV (Canal, Beln sport...). Ce sont les offres « Triple Play. »
- Internet + téléphonie fixe + télévision + abonnement mobile. Ce sont les offres « Quadruple Play. » Elles ne sont pas disponibles chez tous les opérateurs.

Pour répondre aux besoins des professionnels, 8 FAI sont actuellement présents sur le réseau, il s'agit de :

	Adista	03 57 54 54 00 www.adista.fr
	Blue Services	02 32 20 54 70 www.blueservices.fr
	K-net pro	09 72 325 325 www.k-net.fr
	Coriolis Télécom	08 00 33 38 00 www.entreprise.coriolis.com
	Linkt	02 32 80 87 55 www.linkt.fr
	Netalis	08 11 48 42 00 www.netalis.fr
	Voip Telecom	01 76 21 09 20 www.voip-telecom.com
	Axians	02 33 77 84 00 www.axians.fr

L'offre pro diffère selon les opérateurs. Néanmoins, de façon générale, un abonnement professionnel se distingue d'un abonnement grand public par :

- un débit garanti qui permet d'assurer un service internet de qualité,
- un temps d'intervention garanti en cas de panne,
- une hotline dédiée.

Les abonnements pro sont généralement plus chers que les abonnements grand public. Ils offrent une meilleure garantie de sécurité et de fiabilité. Il convient de bien identifier les besoins de l'entreprise avant d'opter pour une offre pro ou grand public.



L'accès internet MiMo, une technologie de transition



Pour les personnes qui ne se situent pas dans le périmètre déployé et dans l'attente de raccorder tous les foyers à la fibre optique, Manche Numérique a déployé le réseau radio MiMo. Actuellement en cours de construction, le réseau MiMo sera à terme constitué de plus de 200 relais hertziens répartis sur les zones de faible éligibilité ADSL.

Sur notre commune, plus de 400 foyers sont théoriquement couverts par les relais MiMo suivants, tous ouverts à la commercialisation :

- Le château d'eau de Portbail,
- Un mât de 12 m situé sur la commune de Saint-Georges-de-la-Rivière,
- Le château d'eau de Saint-Lô-d'Ourville.

Les offres d'accès

La couverture du réseau MiMo cible les foyers dont l'éligibilité ADSL est inférieure à 4 Mbit/s. Une connexion au réseau MiMo fournit un accès à Internet à haut débit (de l'ordre de 20 Mbit/s pour le débit descendant et 3 Mbit/s pour le débit montant), et peut également proposer un service de téléphonie fixe et un service de vidéoclub en ligne. Pour s'abonner, les habitants intéressés peuvent contacter l'un des deux fournisseurs d'accès internet qui opèrent sur le réseau :

09 73 01 1000
(coût d'un appel local)
www.ozone.net
ozone
CRÉATEUR DE CONNEXIONS POUR TOUS

3420
(appel non surtaxé)
www.nordnet.com
.nordnet.

Il est important de préciser que l'éligibilité à la technologie MiMo est théorique. Cette éligibilité est basée sur la visibilité du relais. Il est donc possible que certaines habitations se trouvent masquées, à proximité d'un cours d'eau généralement dans une zone encaissée, et donc impossibles à connecter. En dernier recours, ces personnes peuvent souscrire un abonnement auprès d'un fournisseur d'accès à Internet par satellite, et bénéficier d'une subvention d'un montant maximum de 300 €.

Les modalités d'octroi de cette subvention sont communiquées par l'accueil téléphonique de Manche Numérique, qui est joignable au 02 33 77 83 60.

Pour toute question, contactez les services de Manche Numérique au 02.33.77.83.60
contact@manchenumerique.fr

Anthony Giot succède à André Capelle



Après 35 ans au service de la population, André Capelle a décidé de poser le képi. Son successeur est son ancien adjoint, Anthony Giot.

Embauché par la commune en 1983, à une période où ce type d'emploi allait presque toujours de paire avec la fonction de sapeur-pompier, « le maire m'a vite persuadé d'intégrer le centre de secours. À l'époque, ce n'était pas comme maintenant, on nous envoyait chez un commerçant du coin, on achetait une combinaison bleue, on mettait deux écussons, une paire de bottes et on était pompier », se souvient André Capelle, qui a gravi tous les échelons avant de devenir chef de centre le 25 mai 2010.

Pour lui succéder, le SDIS a choisi son adjoint : Anthony Giot, âgé de 36 ans. Incorporé le 1^{er} janvier 1998 au centre de secours en qualité de sapeur-pompier de 2^e classe, « ancien cadet des pompiers », lui aussi a gravi tous les échelons.

« Lorsque le lieutenant Capelle nous a fait part de sa volonté de faire valoir ses droits à la retraite, il n'y a vraiment eu aucune interrogation quant au choix de son successeur, tellement cela avait été préparé et se dessinait naturellement », insiste le colonnel Jean-Michel Lurton, qui admet avoir « une affection toute particulière pour ce centre, où règne une harmonie exemplaire. Ce centre de secours vit. Ici, il y a toujours du monde. Ce qui fait plaisir, c'est de voir que ce centre est devenu un lieu de rassemblement pour les jeunes de Port-Bail », car au-delà de son effectif opérationnel (34 sapeurs-pompiers, dont huit femmes), le centre dispose d'une section Jeunes sapeurs-pompiers, constituant un vivier important pour les centres de secours du secteur.

Daniel Frigout O.F.



Les travaux du port s'achèvent

Après le désensablement, les nouveaux pontons, la cale de mise à l'eau, la distribution des zones de stationnement, le port de Port-Bail a maintenant fière allure.

Samedi 23 juin, le Président du Département Marc Lefevre est venu avec Jean Morin Vice-Président mais également Président de la Société Publique Locale qui gère les Ports de la Manche et celui de Port-Bail depuis maintenant 4 ans, sont venus inaugurer ce nouvel outil de développement touristique. Etaient présents Notre Député Grégory Galbadon, bien sûr nos Conseillers Départementaux, très investis dans ce projet Frédérique Boury et François Rousseau, Olivier Laignen, le nouveau Président de la SPL. Les Elus Portbailais avec à leur tête Guy Cholot, Maire et Serge Laidet, adjoint en charge du Littoral et administrateur de la SPL. Un nombre important de plaisanciers qui n'étaient pas sur l'eau pour le Challenge des Ecréhous étaient présents et plus particulièrement les membres de l'Association de Défense des Plaisanciers, bien sûr très heureux des aménagements réalisés. Ceux-ci ont d'ailleurs été consultés fréquemment pendant tous ces travaux.



Le Président Lefevre a souligné le succès de cette opération avec le remplissage du port en une année, alors que les prévisions donnaient une montée en puissance sur 3 années. Cela prouve une fois de plus que les ports de la Côte Ouest disposent d'un bassin de navigation merveilleux et recherché. Le Président a précisé que « c'est le rôle du Département de continuer à investir, par contre le retour sur investissement est devenu indispensable dans l'élaboration des projets ».

L'économie d'un port doit s'équilibrer. C'est possible maintenant à Port-Bail avec ses 350 places, et l'effort financier des plaisanciers qui va permettre de provisionner les coûts importants des désensablements, une spécificité de cette côte ouest. Notons également la bonne coopération entre la commune et le Département sur cette opération. Le lissage de l'entrée du port est réalisé deux fois par mois par les services techniques et les coûts des aménagements du parking ont été partagés entre la SPL et la Commune.

Reste à terminer la signalisation au sol, les lampadaires sur la zone technique, les plantations sur les terre-pleins et la vidéo surveillance de la cale.

Port-Bail mérite maintenant son nom évocateur.

Une nouvelle « bonne année » au collège André Miclot classé 2^{ème} collège public de la Manche ...

Kellian Lair a réussi un sans-faute. « C'est grâce aux cours de ma professeur de SVT. Et je vais souvent me documenter sur internet. J'aimerais devenir ingénieur en aéronautique », explique-t-il. Pour l'heure, l'adolescent devrait intégrer le lycée Jean-François Millet de Cherbourg à la rentrée.



D'excellents résultats

« Quand un de nos élèves arrive premier, forcément nous sommes contents pour lui et aussi pour l'établissement. Ce qui me plaît dans ce concours organisé par l'Education Nationale et l'association Archimède sur les Sciences de la vie, c'est que cela donne aux élèves l'appétence de la science », commente Anne Ménard, professeur de SVT.

Karina Delanous, principale du collège André-Miclot, se félicite des résultats obtenus globalement par les collégiens de l'établissement cette année. « Dans l'ensemble, nous sommes contents de notre année, parce qu'on a des lauréats bien primés au niveau des concours. Nous avons aussi un classement au niveau de L'Étudiant qui nous place deuxième des collèges publics de la Manche (le premier étant Isigny-Le-Buat). »

« À la rentrée, nous aurons entre 215 et 220 élèves, sachant quand même nous perdons une classe de 6^e qui devait ouvrir. Par conséquent, il nous est retiré un certain nombre d'heures », relate la principale.

S'agissant des fusions de collège, en perspective dans la Manche, rien ne filtre pour l'instant. « C'est une grosse question que tout le monde se pose, et tous mes collègues aimeraient bien avoir une réponse le plus rapidement possible ».

Des atouts pour le collège de Port-Bail



Peu de collèges dans le département disposent d'un internat avec des activités sportives possibles comme la voile, le char à voile ouvert toute l'année et la construction future de notre nouveau gymnase multi sports, en accès direct avec le collège.

Jeunes lycéens étrangers, Allemands, Brésiliens, Mexicains... cherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, du Brésil, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.



Lilian, jeune allemande, a 15 ans souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2018. Elle adore la musique et pratique du violoncelle. Elle aime aussi faire du vélo et du cheval, danser, lire et se balader dans la nature. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse, qui l'accueillerait les bras ouverts.

Alonso, jeune mexicain de 16, souhaite venir en France pour 10 mois. Il a de nombreux hobbies : jouer au golf et aux jeux vidéo, lire, cuisiner, et faire de la danse aérienne. Il aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Vitoria, jeune brésilienne de 15 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour 6 mois à partir de Septembre 2018. Elle aime lire, danser, voyager, marcher, visiter des musées, cuisiner et écrire. Elle rêve de maîtriser la langue française

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». À la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir». Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements :
Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo
Vanessa Simon : 02 99 20 06 14
vanessa@cei4vents.com

P&P

PEINTURES ET PATINES

Port-Bail

Frédéric Roulland

Peinture

Décoration - Conseil

Revêtements de sols

Ravalement - Vitrierie

Plafond tendu "ALYOS"

*Décorez
Autrement !*



02 33 52 34 09

06 81 83 24 20

fredo.roulland@orange.fr

7, rue Wienhausen

50580 PORTBAIL



POINT.P

Matériaux de Construction

LA RÉPONSE PROFESSIONNELLE

Pour les professionnels et les particuliers

TOUS MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Les Bouillons - Rue du Père Albert

BP8 - 50580 PORTBAIL

02 33 10 00 10

SARLEC

BP 102

50250 LA HAYE

Tél. : 02 33 76 67 00 - Fax : 02 33 76 67 01

Email : contact@sarlec.fr

Réseaux électriques HTA & BTA

Poste de Transformation

Réseaux souples, Eclairage Public,

Signalisation, Illuminations



Eric NODOT

COUVERTURE - ZINGUERIE

06 99 72 87 01

Neuf et Rénovation

Pose de fenêtre de toit

Démoussage



eric.nodot.couverture@live.fr

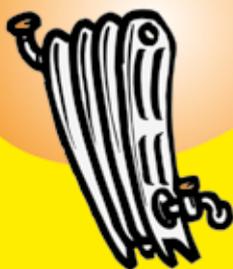
50580 ST-LÔ D'OURVILLE

Devis gratuit

LEBRANCHU Philippe

Plomberie - Chauffage

Sanitaire - Electricité



02 33 10 07 78

06 15 99 88 08

RGE



3 bis Hameau St-Siméon
50580 PORTBAIL

sarl.lebranchuphilippe@wanadoo.fr

Une commune plus saine et des habitants concernés

La commune de Port-Bail a signé la charte d'entretien des espaces publics Elle a investi dans un matériel n'utilisant plus de produits chimiques

Elle veut jouer un rôle exemplaire et incite chacun dans son jardin, son trottoir, à prendre soin de sa santé et de son environnement par quelques gestes simples.

- N'oubliez pas que l'utilisation de produits phytosanitaires (pesticides) n'est pas anodine et il est nécessaire de respecter les indications écrites sur les emballages, ne sur-dosez pas
- Pour votre santé, veillez à porter des équipements de protection individuels (gants, bottes, combinaisons, ...), évitez de porter vos mains au visage (nourriture, cigarette) si vous ne vous êtes pas lavés soigneusement les mains après utilisation.

- Ne laissez surtout pas vos enfants jouer sur la zone venant d'être traitée et ceci pendant plusieurs heures, cette mesure est également valable pour les animaux domestiques

- Ne traitez pas à proximité de l'eau (cours d'eau, ruisseau, mare, fossés, caniveaux, avaloirs...)

A titre d'exemple il suffit de 3 ml de Roundup pour polluer 10 km de rivière, soit l'équivalent d'un bouchon de stylo ...

- Ne traitez pas sur les surfaces imperméables (dallages, ciment, enrobé ...) car ces surfaces présentent un risque de ruissellement important vers l'eau

- Ne traitez pas s'il pleut, s'il vente ou s'il fait trop chaud

- Ne traitez pas pendant la floraison, ni en présence d'insectes pollinisateurs tels que les abeilles

- Videz le fond du pulvérisateur en le diluant et en pulvérisant sur la partie venant d'être traitée

- Ne videz pas à l'égout, ni dans le fossé, ni dans le caniveau
- Ramenez les emballages à la déchetterie afin d'être détruits avec les déchets dangereux

Pensez à d'autres méthodes pour le désherbage :

- Acceptez la présence de quelques herbes indésirables
- Binez ou désherbez manuellement ; 1 binage vaut 2 arrosages
- Utilisez du paillage, des plantes couvre-sol
- Utilisez l'eau de cuisson des pâtes, pommes de terre, de riz ... très efficace



Il faudra s'habituer à laisser quelques fleurs pousser au pied des habitations

Pensez à d'autres méthodes contre les insectes et les maladies :

- Ne pas traiter systématiquement car cette pratique aura un effet sur la faune auxiliaire
- Certaines plantes peuvent avoir un effet répulsif
- Choisissez des variétés anciennes résistantes aux maladies
- Certains animaux sont de très bons auxiliaires du jardinier (larves de coccinelles, syrphes, chrysopes, hérissons, crapauds, araignées, oiseaux ...)
- Les purins/macérations de végétaux agissent contre les maladies
- Contre les limaces : le piège à bière fonctionne très bien
- Utilisez de l'eau savonneuse contre les pucerons

L'enjeu est d'importance : il nous faut préserver notre environnement pour nous et pour les générations futures.



Un nouveau matériel à vapeur permet un désherbage sans produits chimiques

La pension de réversion : des réponses aux questions

C'est l'une des questions sensibles de la réforme des retraites : que deviendront les pensions de réversion, qui permettent aux veuves et veufs de toucher une partie de la retraite de leur conjoint ou conjointe ?

Quel est le principe ?

Maintenir le niveau de vie des veuves

A l'origine, la pension de réversion était réservée aux veuves des agents de la fonction publique : puisqu'elles ne touchaient pas de retraite, une partie de celle de leur mari leur était reversée pour prolonger le « devoir d'entretien » du conjoint. Elle a été étendue au secteur privé, puisqu'elle a été inscrite dès 1945 dans le régime général des retraites, puis aux hommes veufs. La pension était d'abord réservée aux personnes qui ne percevaient aucune retraite. A partir de 1975, il a été possible de le cumuler avec une pension personnelle, sous conditions de ressources.

Combien de personnes sont concernées ?

4,4 millions de bénéficiaires

Le bilan des retraites, effectué par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), effectue une distinction entre les retraites « de droit direct », liées au fait d'avoir cotisé lorsque l'on travaillait, et les « droits dérivés », qui correspondent à des pensions de réversion. Sur plus de 17 millions de retraités en France, 4,4 millions - soit plus d'un quart - perçoivent une pension de réversion. Et plus d'un million de retraités (soit 6 % du total) bénéficient uniquement de ces droits dérivés issus de leur conjoint décédé.

89 % de femmes

Si les pensions de réversion sont versées aux personnes des deux sexes, les femmes continuent de constituer l'immense majorité des bénéficiaires, à plus de 89 %. Elles constituent la quasi-totalité (96 %) des bénéficiaires de seuls droits dérivés. Cette surreprésentation s'explique par le fait que les femmes travaillaient traditionnellement moins que les hommes. Statistiquement, elles ont plus de risque d'être veuves, car au sein d'un couple, elles sont généralement plus jeunes que leur mari et ont une espérance de vie supérieure. En 2017, l'Insee comptait ainsi 11,2 % de veuves dans la population française, pour seulement 2,8 % de veufs.

A combien s'élève cette pension ?

Là encore, les règles sont différentes selon les régimes de retraite :

- dans le régime de base des salariés, la pension s'élève à 54 % de la retraite du défunt ;
- pour les organismes complémentaires, ce montant atteint 60 % ;
- pour les fonctionnaires, il n'est que de 50 %.

Au total, l'ensemble des pensions de réversion représentait 35,8 milliards d'euros en 2013, soit 12 % de l'ensemble des retraites versées. Selon les dernières données, datant de 2012, parmi les bénéficiaires de droits dérivés, les femmes touchaient 642 euros en moyenne, contre seulement 304 euros pour les hommes. Ces sommes ne sont pas très élevées, mais elles contribuent fortement à atténuer les inégalités entre hommes et femmes : il y a 39 % d'écart pour les retraites de droit direct, mais seulement 25 % si l'on ajoute les droits dérivés.

Quels sont les critères d'attribution ?

Le droit à une pension de réversion est lié au régime de retraite de la personne décédée, ce qui aboutit à des conditions d'octroi très différentes :

Le mariage : la pension de réversion est réservée aux couples mariés, y compris de même sexe. Les concubins et les pacsés n'en bénéficient pas, à l'exception des couples homosexuels qui ont été mariés après avoir été pacsés. Dans le secteur public, ces critères ont été durcis : il faut avoir été marié au moins quatre ans, ou deux ans avec le défunt, ou avoir eu des enfants. Si une personne a été mariée plusieurs fois, chaque partenaire ou ex-partenaire touche une part de la pension proportionnelle à la durée de leur mariage.

L'âge : dans le public, il n'y a pas de condition d'âge. Dans le régime de base du privé, le bénéficiaire doit attendre d'avoir 55 ans (ou 51 ans si le cotisant est mort avant 2009) pour percevoir la pension, alors qu'il faut attendre 60 ans pour les retraites complémentaires (Agirc-Arrco). L'âge de la personne décédée

ne compte pas, elle peut être déjà à la retraite ou encore en activité.

Les revenus : dans le régime général, il ne faut pas dépasser un plafond de ressources de 20 550 euros annuels (32 880 pour un couple) pour en bénéficier. En revanche, il n'y a pas de condition pour les retraites complémentaires ou pour les fonctionnaires.

Le statut : dans le public, la pension est suspendue si le bénéficiaire vit en couple (même sans être marié), ce qui n'est pas le cas dans le privé. En revanche, les enfants du fonctionnaire décédé peuvent aussi bénéficier d'une pension, ce qui n'est pas le cas dans le privé. Dans tous les cas, la pension n'est versée que, si la personne le demande, et elle ne peut pas être rétroactive après la première année. Si le défunt était affilié à plusieurs régimes de retraite, il faut entamer une procédure auprès de chaque organisme.

Quelles pistes de réforme ?

Le gouvernement a finalement assuré que les pensions de réversion n'allaient pas être supprimées, mais qu'il fallait améliorer un système complexe et inégalitaire. *«Il s'agit de repenser un dispositif pour qu'il soit plus juste, plus universel»*, a ainsi expliqué la ministre de la santé, précisant que la réforme *«ne toucherait pas les pensions déjà liquidées»* et que les personnes touchant déjà une pension de réversion *«ne verraient aucun changement»*.

Si l'objectif est d'atténuer les inégalités sociales, le plafond de ressources pourrait par exemple être généralisé à tous les régimes. La remise à plat aurait aussi été l'occasion d'ouvrir des droits aux couples pacsés - mais cela semble peu probable si la réforme se fait à enveloppe constante.



Restaurant **Le Clos Rubier**



Cuisine au feu de bois

02 33 04 98 10

50270 ST-JEAN-DE-LA-RIVIERE (entre Barneville et Portbail)



CUVELIER OPTICIENS

PORTBAIL 17, rue Hellouin 02 33 53 01 45
optique@cuvelierportbail.fr



BRICQUEBEC 18, rue de la République 02 33 52 23 06
LES PIEUX 46, rue Centrale 02 33 52 58 25
BEAUMONT-HAGUE 33, rue Jallot 02 33 52 71 41

LISSAC
l'Opticien

www.lissac.fr

**MAÇONNERIE
COUVERTURE
CHARPENTE
MENUISERIE - ISOLATION**

Tous Travaux du Bâtiment

RGE



Ent. GOSSELIN

50580 DENNEVILLE

02 33 07 14 05



**CYCLES : VENTE - LOCATION
RÉPARATION
MOTOCULTURE
VÉLO ASSISTANCE ÉLECTRIQUE**

**ZA Les Bouillons - 50580 PORT-BAIL
Tél. : 02 33 01 28 20**

ECO SYSTEME ENERGETIQUE

- Electricité
- Plomberie
- Chauffage
- Energie Renouvelable



72 rue Michel - 50580 St Lo d'Ourville - 06 46 28 82 66

alexandre.jeannedaouir@gmail.com



A

B

C

1

2

3

4

5



D124 VERS ST-GEORGES-DE-LA-RIVIÈRE ST-JEAN-DE-LA-RIVIÈRE GOLF

D50 VERS BRICQUEBEC

D650 VERS LA HAYE-DU-PUITS COUTANCES LESSAY

D15 V ST-S CAR

LA MANCHE

Havre Nord

Havre Sud

LINDBERGH

LE HAUT DES LANDES

LA M

LA M

LES H

GENNETOT

LA BERGERIE

LA BOUILLON

LA RIVIÈRES

LA HAYE-DU-PUITS

COUTANCES

LESSAY

P

Loi : que faire si on trouve un chien dans une voiture en plein soleil

Au cours de ces dernières semaines, déjà plusieurs chiens ont été retrouvés morts de chaleur, enfermés dans des véhicules à l'arrêt. La gendarmerie et les mairies reçoivent de nombreux signalements chaque jour, mais parfois il est trop tard pour secourir l'animal qui succombe après une horrible agonie. Un propriétaire qui laisse son chien dans sa voiture pour aller faire ses courses en été l'expose au coup de chaleur, et potentiellement à une mort horrible par négligence. Et si, témoin de la détresse de l'animal, vous n'intervenez pas, vous le condamnez, vous aussi, par indifférence ou pusillanimité. Alors en cas de danger, cassez la vitre, mais en prenant des précautions...



Que faire si on trouve un animal enfermé dans une voiture au soleil ?

La marche à suivre officielle est de prévenir la police ou la gendarmerie locale qu'un animal est en danger dans une voiture au soleil : en présence d'un représentant de l'ordre, vous pourrez alors procéder à l'ouverture du véhicule par vos propres moyens s'ils ne s'en chargent pas eux-mêmes. Cela pour éviter que le propriétaire de la voiture endommagée ne se retourne contre vous, vous accusant « d'effraction » ou de « dégradation ». Or, il n'est pas toujours facile de faire déplacer un agent assermenté et dans un habitacle hermétiquement clos chauffé à blanc, chaque minute compte...

Voici comment procéder pour secourir l'animal en assurant ses arrières : Appelez le commissariat ou la gendarmerie, décrivez la scène et demandez l'assistance d'un représentant de l'ordre.

Immédiatement après, appelez la Fondation Assistance aux Animaux ou une association locale de protection pour les informer du problème et du fait que vous risquez d'être amené à briser la vitre de la voiture dans laquelle est enfermé un animal en souffrance.

Si les policiers tardent à arriver et que la situation devient critique, demandez à deux témoins de rester auprès de vous (ils témoigneront de votre bonne foi si besoin est), cassez une vitre et sortez l'animal de la voiture surchauffée. Conduisez l'animal à l'ombre et enveloppez-le dans un linge mouillé pour faire baisser sa température.

Restez auprès de lui jusqu'à l'arrivée des forces de l'ordre.

Expliquez les circonstances et produisez vos témoignages.

L'association contactée vous épaulera si on vous demande des comptes et sachez qu'elle est seule habilitée à porter plainte contre le propriétaire de l'animal secouru. Et surtout, surtout, ne laissez JAMAIS un chien seul dans une voiture en été, même pour une petite course. Partagez autour de vous cette information capitale. Car bien entendu, mieux vaut prévenir que guérir.

Ce que dit la loi : Article 122-7 du code pénal

« N'est pas pénalement responsable la personne qui, face à un danger actuel ou imminent qui menace elle-même, autrui ou un bien, accomplit un acte nécessaire à la sauvegarde de la personne ou du bien, sauf s'il y a disproportion entre les moyens employés et la gravité de la menace. »

■ Risque de coup de chaleur
■ Risque de mort

Evolution de la température intérieure dans une voiture			
Température extérieure	Température intérieure au bout de		
	5 mn	30 mn	60 mn
20°	24°	36°	46°
22°	26°	38°	48°
24°	28°	40°	50°
26°	30°	42°	52°
28°	32°	44°	54°
30°	34°	46°	56°
32°	36°	48°	58°
34°	38°	50°	60°
36°	40°	52°	62°
38°	42°	54°	64°
40°	44°	56°	66°



Service national universel (S.N.U.)

Cette mission obligatoire devrait être encadrée par les armées et la Gendarmerie nationale, pour que chaque jeune Français aille à la rencontre de ses concitoyens.

Qu'est-ce qui est prévu ?

Une « phase de cohésion » obligatoire d'une durée d'un mois maximum à l'âge de 16 ans environ, avec une période d'intégration de 15 jours en hébergement collectif qui permettra le brassage social ; puis une phase de 15 jours plus personnalisée en petits groupes.



Cette séquence se déroulera en partie pendant les vacances scolaires.

L'autre phase, effectuée avant 25 ans, d'une durée de trois à douze mois, est, elle, facultative. Adressée à « ceux qui ont envie de s'engager davantage encore », elle pourrait s'effectuer dans des domaines aussi variés que la défense, l'environnement, l'aide à la personne, le tutorat, la culture. Cet engagement donnerait lieu à des contreparties : facilités d'accès au permis, crédits universitaires, éventuelle indemnisation...

Une consultation à la rentrée



Une large consultation sera organisée à l'automne auprès des organisations de jeunesse, des parents d'élèves, des syndicats d'enseignants et des collectivités territoriales. Cette consultation, effectuée en ligne et sur le terrain, visera à définir

précisément le contenu et les modalités de la phase obligatoire du SNU.

Quels lieux et quel encadrement ?

Il a été suggéré d'utiliser les internats de l'Education nationale (dont la capacité totale est évaluée à plus de 147.000 places), **et pourquoi pas celui de notre collège...** mais aussi les centres de logements étudiants, centres de loisirs avec hébergement **et pourquoi pas la PEP 93 à la plage.**

Autre question en suspens : l'encadrement des jeunes. On s'oriente vers des engagés volontaires de la phase II du SNU, à des jeunes en service civique ou encore aux élèves des écoles de fonctionnaires. Ce contingent pourrait être complété par des encadrants expérimentés. Les armées, elles, ne seraient finalement mobilisées que pour former au moins une partie des encadrants du SNU.

Quand sera-t-elle mise en place ?

Le dispositif a vocation à toucher 750.000 jeunes par an. Mais sa mise en place sera progressive. Le SNU commencerait à être mis en oeuvre «à l'été 2019», mais il «ne concernera pas toute une classe d'âge» dans l'immédiat et sera progressivement mis en place sur plusieurs années.

Le rapport du groupe de travail plaide pour une montée en puissance du dispositif sur sept ans pour atteindre 700.000 stagiaires à partir de 2026.

Pour les particuliers employeurs (services à la personne, entretiens...) Report d'un an du prélèvement à la source

L'Etat repousse d'un an la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu pour les 2,2 millions de particuliers-salariés (emplois à domicile) et leur million de salariés. La réforme n'interviendra qu'en janvier 2020, quand les plateformes Internet de déclaration des Urssaf seront modernisées.

Pour rappel, grâce à cette mesure, l'impôt sur le revenu sera désormais collecté directement sur votre fiche de paie, par votre employeur, votre caisse de retraite ou



Pôle Emploi. Tous les mois, une part de votre salaire sera donc amputée et reversée directement à l'administration fiscale.

Si vous avez recours à de la garde d'enfant, des heures de ménage, de repassage ou de jardinage, il n'y aura donc aucun changement pour l'an prochain. Il ne sera pas nécessaire de calculer le montant des impôts à prélever sur les salaires des employés à domicile.

Une fois que les plateformes de déclaration CESU ou Pajemploi seront modernisées, les plateformes Internet des Urssaf s'occuperont de tout : déclaration des salaires, prélèvement des cotisations, fiche de paie, et donc prélèvement à la source.

Le report de la mise en place du prélèvement à la source va impacter directement les salariés, aides à domicile ou assistants maternels : ils ne paieront pas d'impôts en 2019. À la place, il faudra tout régler au plus tard à l'automne 2020, en trois fois pour les mois de septembre, octobre et novembre 2020. Mais il sera aussi possible de verser des acomptes volontaires avant les délais. 250.000 contribuables sont concernés, «pour des montants d'impôts assez minimes», justifie Bercy, qui considère la mesure comme un geste de simplification.

La commune de Port-Bail sur Mer

Conscients de leurs responsabilités envers les habitants et de l'avenir de leurs communes, animés par l'objectif de poursuivre les actions indispensables au développement de leur territoire et à l'épanouissement de la population, les élus ont décidé la création d'une Commune Nouvelle. Celle-ci se fera, en pérennisant les Communes Historiques, en conservant leur identité et leur spécificité, tout en ayant la volonté d'offrir à tous les habitants la même qualité de service et de leur garantir un cadre de vie accueillant leur permettant de s'épanouir dans une vie locale, sociale riche et diversifiée.

Si cette décision peut apparaître une surprise pour les habitants des 3 communes concernées, elle est l'issue de travaux en commun depuis 3 ans. De très nombreuses réunions ont fait mûrir ce projet de réunification. Au début avec plusieurs autres communes dont certaines se sont désengagées, c'est donc à 3 que les maires et leurs conseils municipaux ont voté (le 26 juin à la même heure) pour la création d'une commune nouvelle regroupant celles de Denneville, Port-Bail et St Lô d'Ourville.

Elles ont réfléchi ensemble à un avenir commun. Leur proximité géographique, sociale, culturelle, festive conduisent les habitants à se retrouver régulièrement au sein des mêmes associations, à partager les mêmes équipements soit communaux, (écoles, agence postale, salles de convivialité, équipements sportifs), soit départementaux (collège, pompiers, poste, ...) et commerces.

Cette communauté d'intérêts s'illustre parfaitement à travers le Schéma de Cohérence Territoriale élaboré par le Pays Cotentin. La complémentarité des communes historiques est un atout pour l'avenir de ce territoire. Elles disposent déjà du même code postal. Le syndicat d'assainissement a créé des habitudes de travail entre les 3 communes pendant de nombreuses années ... et cela fut une véritable réussite. Elles ont toutes les 3 un littoral à protéger et un atout touristique à valoriser.

Les élus ont choisi un nom pour celle nouvelle commune : PORT-BAIL sur MER, la loi obligeant à avoir un nouveau nom. Une réunion publique pour expliquer à la population les raisons de ce choix a réuni un grand nombre d'habitants des 3 communes. Des réponses précises ont été données sur les interrogations de certains. Le Préfet de la Manche doit valider cette décision et il reste 5 mois pour régler les détails de cette union.



Pourquoi créer une commune nouvelle ?

- Pour gérer plus efficacement les compétences qui doivent retourner aux communes après décision de la Communauté d'Agglomération sur celles qu'elle souhaite rétrocéder.
- Pour structurer plus rapidement le nouveau territoire
- Pour être force de proposition au niveau territorial
- Pour mutualiser nos moyens techniques, humains, financiers... voire créer un poste de policier municipal, qui va devenir nécessaire compte tenu du développement des incivilités
- Pour conserver les dotations de l'Etat voire les augmenter (DGF + 5%)
- Pour maîtriser les taux des impositions locales,
- Pour rendre plus et de meilleurs services aux habitants (entretien des voiries, fleurissement...)
- Parce qu'à plusieurs on est plus fort, sachant qu'il sera de plus en plus difficile de trouver nos successeurs pour gérer et administrer nos communes. Avec près de 3 000 habitants, il sera plus facile de former un Conseil Municipal et de disposer d'un solide budget
- Pour maîtriser la masse salariale, les indemnités d'élus, les dépenses (contrats mis en commun...)
- Pour offrir des carrières intéressantes à nos agents territoriaux et les former à un niveau d'expertise
- Pour ne pas subir une obligation de regroupement par l'Etat non souhaité par les élus.
- ...

Lors d'une réunion le 8 juin à Denneville, où une majorité d'élus étaient présents, nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt des maires et maires délégués de communes historiques. Si nous pouvons résumer ces deux heures d'échanges en une phrase « **la commune nouvelle nous a changé la vie et celle de nos concitoyens, alors allez-y** ».



Marie Jo Haize



Guy Cholot



André Ade

Comment sera géré les impositions locales avec la fusion

Concernant l'aspect fiscal de la fusion, les élus des trois communes ont décidé d'unir leurs taux, Taxe d'habitation, Taxe foncière et Taxe sur le foncier non bâti dans le cadre d'un «glissement» sur une période de 12 ans, 2019 non compris, sachant que la Taxe d'habitation sera revue dans les mois à venir.

Bien sûr, nous parlons de taux d'imposition et non des bases qui sont de la compétence de l'Etat.

En 2019, le bonus annuel minimum de la dotation forfaitaire est estimé à 27 429 €, en évitant les écrêtements annuels et la baisse de la dotation forfaitaire que nous n'avons pas encore chiffré par manque d'informations à cette date.

Cette fusion et les mesures d'accompagnement permettront aux habitants de ce nouveau territoire, une mutualisation des services et des travaux tout en maintenant la proximité et l'identité de nos communes dans une organisation administrative et technique différente.

Les investissements programmés dans nos communes en 2018 seront prioritaires pour un commencement d'exécution en 2019.

Comme promis lors de la réunion publique de St Lô d'Ourville, une information sur les différentes mesures prises, sera effectuée auprès des habitants concernés, et nous vous rappelons que vous pouvez obtenir une étude personnalisée en faisant la demande dans vos mairies respectives. Une copie de votre dernière imposition foncière sera nécessaire.

NOUVEAU À PORTBAIL



**STATION DE LAVAGE AUTO
PISTE HAUTE PRESSION ET LAVAGE ROULEAU*
ASPIRATEUR ET PRESSION DES PNEUS**

*Ne fonctionne pas de 22h à 7h (Dimanche 8h)

En marche sur le GR® 223 contre la leucémie

Amandine Spiquel et Sophie Fauvet sont deux infirmières en hématologie à Gustave Roussy, centre régional de lutte contre le cancer situé à Villejuif. Ces deux jeunes femmes se sont lancé le défi de parcourir les 446 kilomètres qui séparent Isigny-sur-Mer du Mont-Saint-Michel le long du **GR® 223** dans le but de récolter des fonds au profit de l'Association Action Leucémies. Cette association agit au quotidien pour aider et soutenir les patients et les accompagner tout au long de leurs parcours de soins.

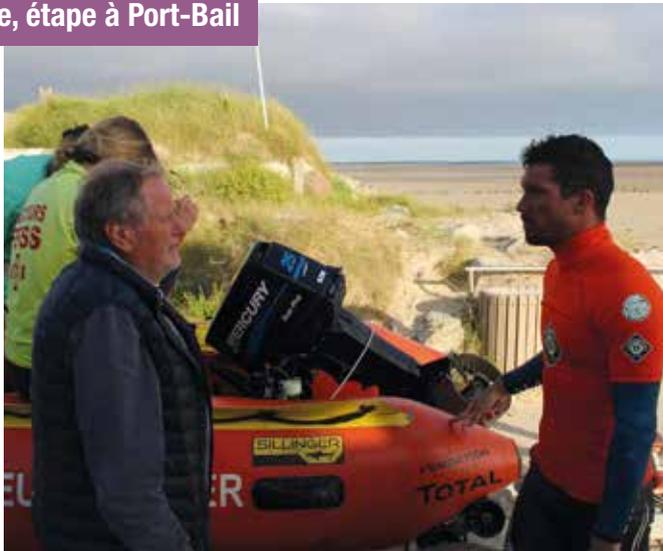
Elles ont recueillie 2 500€. Ces fonds ont servi principalement à financer des acteurs/humoristes qui interviennent dans le service pour aider à rompre l'isolement, mais également à sensibiliser au don du sang, de plaquettes et de moelle osseuse. Pour rappel, les besoins pour soigner les malades nécessitent 10 000 dons de sang par jour en France.

En septembre 2017, Amandine et Sophie ont fait une étape à Port-Bail, ou elles ont été accueillies au camping du Vieux Fort pour une nuit de repos. Des Portbailais étaient là pour les féliciter, les encourager et leur remettre des dons.



La randonnée, une activité décidément bonne pour la santé en tout point de vue, au fait ? Connaissez-vous le GR223, élu 7^{ème} GR de France

Le tour de France à la nage, étape à Port-Bail



Port-Bail a été choisie comme étape par Rémy Camus pour son projet de faire le tour de France à la nage de Dunkerque à Menton ou il devrait arriver le 16 septembre. 2650 km de nage sans assistance pour sensibiliser les populations à la nécessité de préserver notre environnement et plus particulièrement l'eau ressource essentielle à la vie.

L'équipe à terre et le zodiac de sécurité ont été accueillis par Serge laidet, adjoint en charge du littoral. Après un dîner au « Repère » et une nuit à l'école de voile, Rémy s'est remis à l'eau de bonne heure suivant les conseils avisés sur les forts courants locaux d'Éric Lebranchu.

2^{ème} place pour l'équipe Portbailaise



La médaille d'argent pour l'équipe Port-Bail-Grouville

L'équipe Portbailaise associée à la paroisse de Grouville a remporté une superbe médaille d'Argent aux jeux inter villages organisés cette année à Jersey par l'association Normandie-Jersey à Trinity.

Toute l'équipe a été aux honneurs le lendemain à Grouville pour les remercier de leurs performances dans des disciplines reines comme la course en sac.

La prochaine fois, ils veulent être «champions du monde» pardon champions de Normandie !

J'éco-consomme, j'économise !

Qu'est-ce que la consommation responsable ?

Comment mieux consommer et être un consommateur responsable ? Décryptage et astuces sont au programme pour agir efficacement sur sa consommation !

Dans le cadre de la semaine européenne du développement durable, la Communauté d'agglomération, représentée par son Vice-Président, Edouard MABIRE en charge des Déchets, de l'Environnement et du Développement Durable et Philippe BAUDIN, Conseiller délégué à la préservation de l'Environnement des Ecosystèmes et à la valorisation des déchets, invitaient la population aux différents stands itinérants sur le territoire : « j'éco-consomme, j'économise ».

La semaine du Développement Durable

L'édition 2018 de la semaine européenne du Développement Durable avait pour thématique « Villes et Territoires de demain ».

Ces villes et territoires devront relever de nombreux défis : améliorer la qualité de vie des citoyens, contribuer à une société plus solidaire, apporter des solutions face aux changements climatiques et à la transition écologique, concevoir une mobilité moins polluante, optimiser la gestion de l'eau et de l'énergie, favoriser la biodiversité... Cet évènement est l'occasion de mettre en lumière des initiatives qui prennent en compte ces enjeux d'aujourd'hui et de demain ! La Semaine de Développement Durable contribue à sensibiliser les citoyens et

les différents acteurs aux 17 Objectifs de Développement Durable fixés (ODD) par les Etats membres des Nations Unis.

A elle seule, la thématique «Villes et Territoires de demain» illustre 6 de ces 17 objectifs. L'agglomération souhaite communiquer sur l'un d'eux : « Consommation et production responsables ».

Qu'est-ce que la consommation responsable ?

Le point essentiel de la consommation responsable repose sur la prise de conscience de l'impact de sa propre consommation sur l'économie locale, sur la société, sur la santé ou encore sur l'environnement.



Les dimensions de la consommation responsable sont donc très larges. Dans la pratique, elle est propre à chaque individu selon ses sensibilités et ses priorités :

- Éviter le gaspillage,
- Choisir les produits les moins emballés et ceux qui sont rechargeables,
- Réparer, donner, vendre au lieu de jeter,
- Acheter des produits d'occasion,
- Privilégier des éco-produits (Ecolabel européen, AB, Energy Star...).

Et si vous swinguiez en Côte des Isles ?

L'association «Swing en Côte des Isles» qui organise depuis maintenant 10 ans deux rencontres de danseurs de jazz rock par an à Port-Bail, propose la création d'un cours de bebop à la rentrée de septembre (rock dansé sur les musiques jazz rock de l'époque du débarquement).



Les cours (de débutants à experts) auraient lieu dans la salle polyvalente le mercredi soir (horaire exact à définir). Pour que le cours se justifie, il faudrait au moins une dizaine de couples. Hommes et femmes peuvent bien sûr s'inscrire séparément.

Pour rentrer dans la danse ... renseignements auprès du président Philippe Crinon au 06 83 37 65 24.

Marie, 28 ans - Assistante Funéraire Funéplus

IL PARAÎT QUE DANS LE FUNÉRAIRE on ne s'habille qu'en noir...

Pompes Funèbres Marbrerie BATAILLE LEPLUMEY

www.bataille.leplumey.com

Funéplus
Réseau Funéraire

Nous sommes plus proches de vous que vous ne l'imaginez !

02 33 46 02 26 - La Haye-du-Puits - 50250 LA HAYE
02 33 17 16 92 - 50190 PÉRIERS



BAR RESTAURANT EPICERIE 

Salle jusqu'à 70 couverts
Ouvert tous les jours de 7h à 21h (y compris les jours fériés)
19 Le Bourg - 50580 ST LO D'OURVILLE

1001 façons de vous aider

du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h
Le dimanche matin en été
1 ZA Le Bouillon - PORTBAIL

02 33 87 63 00

Et ouvert à toute heure sur mr-bricolage.fr



Maison
et Jardin

Mr. Bricolage





© Reproduction des prédictions de marées du SHOM pour le port de **CARTERET**
 Non vérifiée par le SHOM et réalisée sous la seule responsabilité de l'éditeur
 Numéro d'autorisation 2017-552
 Heure d'été en vigueur du 31/03/2019 à 2h au 27/10/2019 à 3h du matin

Date	Marées	Heure	Coefficient
AOÛT 2018			
1	PM	11:04	74
	BM	17:49	...
2	PM	11:38	69
	BM	18:23	...
3	PM	12:14	62
	BM	18:59	...
4	PM	7:25	...
	BM	12:56	55
	PM	19:43	...
5	PM	8:13	...
	BM	13:49	49
	PM	20:41	...
6	PM	9:17	...
	BM	14:58	47
	PM	21:57	...
7	PM	10:35	...
	BM	16:22	52
8	PM	11:59	...
	BM	17:43	63
9	PM	6:21	71
	BM	13:11	...
	PM	18:49	78
10	PM	7:23	85
	BM	14:13	...
	PM	19:46	92
11	PM	8:19	98
	BM	15:11	...
	PM	20:38	102
12	PM	9:09	106
	BM	16:04	...
	PM	21:26	109
13	PM	9:56	109
	BM	16:53	...
	PM	22:10	109
14	PM	10:38	107
	BM	17:36	...
	PM	22:52	103
15	PM	11:18	98
	BM	18:14	...
16	BM	6:40	...
	PM	11:56	85
	BM	18:49	...
17	BM	7:13	...
	PM	12:35	70
	BM	19:24	...
18	BM	7:47	...
	PM	13:17	55
	BM	20:04	...
19	BM	8:30	...
	PM	14:11	43
	BM	20:58	...
20	BM	9:31	...
	PM	15:31	37
	BM	22:14	...
21	BM	10:55	...
	PM	17:01	40
22	BM	12:17	...
	PM	18:09	48
23	PM	6:35	53
	BM	13:17	...
	PM	18:58	58
24	PM	7:19	63
	BM	14:05	...
	PM	19:38	67
25	PM	7:57	71
	BM	14:46	...
	PM	20:14	75
26	PM	8:32	78
	BM	15:24	...
	PM	20:48	80
27	PM	9:06	83
	BM	15:58	...
	PM	21:21	84
28	PM	9:38	85
	BM	16:29	...
	PM	21:53	86
29	PM	10:10	85
	BM	17:00	...
	PM	22:24	85
30	PM	10:41	83
	BM	17:31	...
	PM	22:55	81
31	PM	11:13	77
	BM	18:03	...

Date	Marées	Heure	Coefficient
SEPTEMBRE 2018			
1	BM	6:23	...
	PM	11:46	70
	BM	18:37	...
2	BM	6:58	...
	PM	12:25	60
	BM	19:17	...
3	BM	7:43	...
	PM	13:15	51
	BM	20:12	...
4	BM	8:46	...
	PM	14:25	45
	BM	21:29	...
5	BM	10:10	...
	PM	16:02	48
6	BM	11:43	...
	PM	17:35	61
7	PM	6:15	69
	BM	12:59	...
	PM	18:41	77
8	PM	7:14	85
	BM	14:01	...
	PM	19:35	93
9	PM	8:05	99
	BM	14:58	...
	PM	20:24	104
10	PM	8:52	108
	BM	15:49	...
	PM	21:08	111
11	PM	9:34	111
	BM	16:34	...
	PM	21:49	110
12	PM	10:13	108
	BM	17:13	...
	PM	22:27	104
13	PM	10:49	99
	BM	17:47	...
14	PM	11:24	85
	BM	18:18	...
15	BM	6:35	...
	PM	11:59	69
	BM	18:47	...
16	BM	7:02	...
	PM	12:35	53
	BM	19:20	...
17	BM	7:38	...
	PM	13:19	39
	BM	20:07	...
18	BM	8:34	...
	PM	14:39	31
	BM	21:21	...
19	BM	10:05	...
	PM	16:27	33
20	BM	11:49	...
	PM	17:42	43
21	PM	6:10	49
	BM	12:52	...
	PM	18:32	55
22	PM	6:53	61
	BM	13:39	...
	PM	19:11	66
23	PM	7:30	71
	BM	14:20	...
	PM	19:47	76
24	PM	8:05	80
	BM	14:59	...
	PM	20:22	84
25	PM	8:39	87
	BM	15:35	...
	PM	20:56	89
25	PM	9:13	91
	BM	16:08	...
	PM	21:29	92
27	PM	9:45	92
	BM	16:40	...
	PM	22:01	91
28	PM	10:16	90
	BM	17:12	...
	PM	22:33	87
29	PM	10:48	84
	BM	17:46	...
30	BM	6:02	...
	PM	11:23	75
	BM	18:21	...

Date	Marées	Heure	Coefficient
OCTOBRE 2018			
1	BM	06:38	...
	PM	12:03	63
	BM	19:01	...
2	BM	07:24	...
	PM	12:55	52
	BM	19:58	...
3	BM	08:30	...
	PM	14:09	44
	BM	21:17	...
4	BM	09:57	...
	PM	15:56	48
	BM	22:55	...
5	BM	11:33	...
	PM	17:26	62
6	PM	06:04	70
	BM	12:48	...
	PM	18:27	78
7	PM	06:58	86
	BM	13:48	...
	PM	19:18	92
8	PM	07:46	98
	BM	14:40	...
	PM	20:04	103
9	PM	08:29	106
	BM	15:28	...
	PM	20:46	107
10	PM	09:08	108
	BM	16:10	...
	PM	21:24	106
11	PM	09:44	104
	BM	16:46	...
	PM	22:00	100
12	PM	10:18	95
	BM	17:19	...
	PM	22:35	89
13	PM	10:52	83
	BM	17:48	...
14	PM	11:25	68
	BM	18:15	...
15	BM	06:25	...
	PM	11:56	53
	BM	18:46	...
16	BM	06:57	...
	PM	12:33	39
	BM	19:27	...
17	BM	07:45	...
	PM	13:36	30
	BM	20:30	...
18	BM	09:05	...
	PM	15:31	30
	BM	22:07	...
19	BM	11:00	...
	PM	16:58	39
20	BM	12:13	...
	PM	17:52	51
21	PM	06:15	57
	BM	13:02	...
	PM	18:35	63
22	PM	06:54	69
	BM	13:46	...
	PM	19:13	75
23	PM	07:32	80
	BM	14:27	...
	PM	19:51	84
24	PM	08:09	88
	BM	15:06	...
	PM	20:28	91
25	PM	08:45	94
	BM	15:43	...
	PM	21:04	95
26	PM	09:19	96
	BM	16:19	...
	PM	21:39	96
27	PM	09:53	94
	BM	16:55	...
	PM	22:14	92
28	PM	09:29	88
	BM	16:32	...
	PM	21:53	84
29	PM	10:08	79
	BM	17:12	...
	PM	22:35	73
30	PM	10:52	67
	BM	17:58	...
31	BM	06:17	...
	PM	11:47	55
	BM	18:56	...

Date	Marées	Heure	Coefficient
NOVEMBRE 2018			
1	BM	07:24	...
	PM	13:01	48
	BM	20:12	...
2	BM	08:47	...
	PM	14:41	52
	BM	21:41	...
3	BM	10:16	...
	PM	16:04	63
	BM	23:02	...
4	BM	11:28	...
	PM	17:05	76
5	BM	12:27	...
	PM	17:56	87
6	PM	06:22	92
	BM	13:18	...
	PM	18:41	95
7	PM	07:04	97
	BM	14:04	...
	PM	19:23	99
8	PM	07:42	99
	BM	14:44	...
	PM	20:00	98
9	PM	08:17	95
	BM	15:19	...
	PM	20:35	93
10	PM	08:51	89
	BM	15:52	...
	PM	21:10	84
11	PM	09:24	79
	BM	16:22	...
	PM	21:44	74
12	PM	09:57	68
	BM	16:50	...
	PM	22:17	62
13	PM	10:28	56
	BM	17:20	...
	PM	22:49	51
14	PM	11:02	45
	BM	17:58	...
15	PM	11:49	35
	BM	18:49	...
16	BM	07:12	...
	PM	13:09	32
	BM	20:01	...
17	BM	08:42	...
	PM	14:44	36
	BM	21:30	...
18	BM	10:12	...
	PM	15:55	45
	BM	22:43	...
19	BM	11:14	...
	PM	16:47	57
20	PM	05:11	63
	BM	12:04	...
	PM	17:34	69
21	BM	12:50	...
	PM	18:17	81
22	PM	06:36	85
	BM	13:35	...
	PM	18:59	90
23	PM	07:16	93
	BM	14:18	...
	PM	19:40	95
24	PM	07:55	97
	BM	15:00	...
	PM	20:20	98
25	PM	08:35	97
	BM	15:42	...
	PM	21:02	95
26	PM	09:16	93
	BM	16:25	...
	PM	21:45	89
27	PM	10:00	85
	BM	17:10	...
	PM	22:32	80
28	PM	10:47	74
	BM	17:59	...
29	BM	06:16	...
	PM	11:42	64
	BM	18:55	...
30	BM	07:16	...
	PM	12:48	57
	BM	20:00	...
31	BM	06:17	...
	PM	11:47	55
	BM	18:56	...

Date	Marées	Heure	Coefficient
DÉCEMBRE 2018			
1	BM	08:27	...
	PM	14:09	56
	BM	21:14	...
2	BM	09:44	...
	PM	15:30	61
	BM	22:28	...
3	BM	10:57	...
	PM	16:35	69
	BM	11:58	...
4	PM	17:30	77
5	BM	12:52	...
	PM	18:18	83
6	PM	06:41	85
	BM	13:39	...
	PM	19:02	86
7	PM	07:20	87
	BM	14:19	...
	PM	19:40	87
8	PM	07:56	86
	BM	14:56	...
	PM		

Port-Bail futur spot de randonnées piétons, cyclo

Sur proposition du VVF de Port-Bail, nous avons engagé depuis plus d'un an une réflexion sur le développement du cyclotourisme sur notre territoire.

Cette réflexion s'est enrichie de l'appel à projet gagné par le département sur plusieurs thèmes de développement touristique dont l'itinérance.

Ce projet est soutenu par la CCI Ouest Cotentin dans la cadre d'une étude de développement économique touristique.

Lattitude Manche (ex Manche Tourisme) est le maître d'œuvre et le financeur pour remettre en état le GR 223 (7^{ème} GR de France !) tout en essayant de le rapprocher du littoral quand cela est possible. La Communauté d'Agglomération à la compétence pour ces projet et a confié à sa SPL Tourisme en Cotentin sa mise en œuvre avec les communes concernées.

Le développement important de ces activités touristique/nature correspond tout à fait aux caractéristiques de notre territoire et de plus elles élargissent l'activité touristique hors saison.



Pour le projet vélo

Deux réunions de préparation avec la FFCT Fédération Française de cyclo-tourisme se sont déjà déroulées où nous avons pu établir un état des lieux :

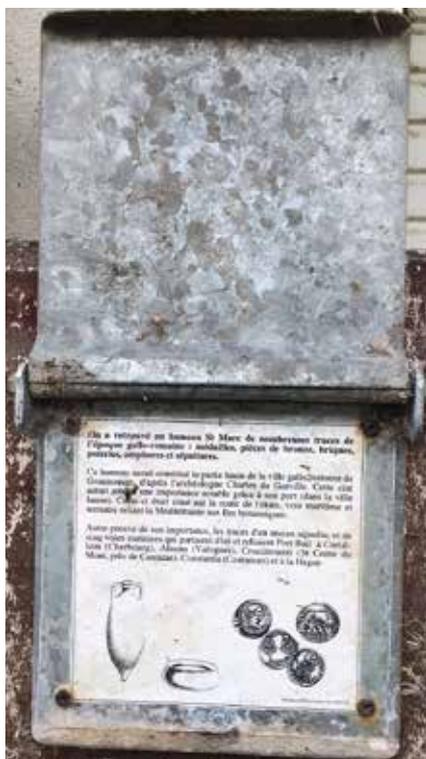
- boucles cyclotouristique du VVF (projets clients), boucles départementales, boucles locales proposées à Lattitude Manche pour validation.
- circuit la Manche à vélo avec halte pique-nique à Port-Bail quai Aubert,
- sécuriser la sortie de la voie verte vers la Rivière et vers le bourg
- liaison douce partagée (piéton, vélo) du pont des XIII arches au VVF (déjà réalisée)
- pose de parcs à vélo autour du port et de la plage
- réflexion sur une voie partagée vélo/voitures/tracteurs chemin de Coutances
- utilisation du VVF comme étape cyclotourisme pendant sa période d'ouverture
- mise en place d'un accueil vélo sécurisé en face de l'office de Tourisme



- réflexion sur l'aménagement de quelques voies sens unique automobiles en double sens vélo et favoriser la circulation cycliste sur notre territoire.
- Adhésion au Label : territoire vélo de la Fédération Française de cyclotourisme et le Département vient de se faire décerner le trophée Destination Vélo 2018 décerné par la Fédération pour ses initiatives dans la promotion du Vélo dans la Manche (1787 km de voies vertes, routes partagées et boucles VTT)



il y a 20 ans, des circuits piétons avec des informations sur la faune et la flore avaient été créés par l'office de Tourisme. L'idée est de renouveler ces circuits piétons avec en plus des informations historiques



Pour le projet piéton

Deux réunions se sont déjà déroulées la première avec les responsables itinérances de latitude Manche. Une seconde avec les chefs de projets de la SPL Tourisme et le Bureau d'Information Touristique Portbaillais.

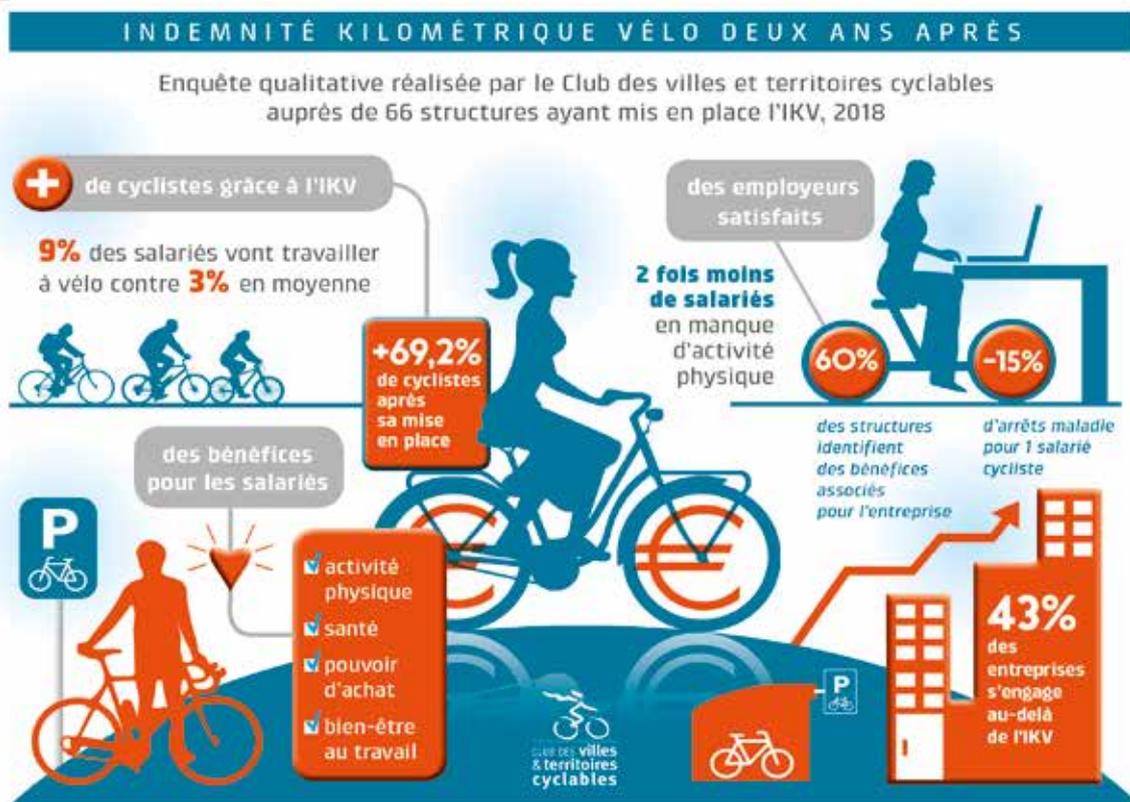
- la mise en œuvre des aménagements GR223 sur la commune s'avère facile à mettre en œuvre. La mise en place de ganivelles en haut de dune devra tenir compte d'une fréquentation plus importante de ce GR. La SPL doit nous faire des propositions d'aménagement en

septembre suite à l'étude déjà réalisée par le SyMEL et plus particulièrement sur l'option du GR « contour du havre nord.

- la DRD réfléchi sur une sécurisation de la D650 sur une portion du territoire à déterminer.
- propositions de boucles locales (histoire) par l'Association Port-Bail 44 et opérationnelles pour le 75^{ème} anniversaire de la Libération.

Nous aurons l'occasion de reparler de ce grand projet pour vous le faire partager.

Les organisateurs de la Semaine Fédérale de Cyclotourisme qui se déroulera en août 2020 à Valognes viennent de créer leur page Facebook (<https://www.facebook.com/SFvalognes2020/>). Rappelons que cet événement rassemblera plus de 12000 cyclotouristes de toute la France



Deux ans après la mise en place de l'indemnité kilométrique vélo (IKV), l'Observatoire de l'IKV a publié le 13 juin les résultats de sa première enquête qualitative sur l'impact de la mesure. Cette enquête a été menée en avril et mai 2018 auprès de 66 employeurs privés et publics. «Les résultats de l'enquête indiquent une augmentation significative de l'usage du vélo chez les salariés qui bénéficient de l'IKV et un avis très positif des employeurs», explique l'Observatoire créé en 2016 par le Club des villes et territoires cyclables et l'Ademe.

L'enquête montre que le nombre de cyclistes progresse de près de 70% dans les entreprises qui mettent en place l'IKV. En outre, 60% de ces entreprises identifient spontanément des bénéfices pour leur image et pour le bien-être des salariés, explique l'Observatoire. Ces bénéfices sont par exemple une réduction des frais de parking (de l'ordre de 1 000 à 1 500 euros par an) et une diminution de 15% des arrêts maladie chez leurs salariés utilisateurs de vélo. La mesure a été introduite par l'article 50 de la loi du 17 août 2015 relative à la transition

énergétique (article 50). Mais la loi de finances rectificative pour 2015 a rendu l'IKV facultative, rappelle l'Observatoire qui «demande au gouvernement d'inscrire la généralisation et l'amélioration de ce dispositif dans le projet de loi d'orientation des mobilités (qui sera discuté au Parlement à l'automne) afin d'amplifier les effets positifs déjà observés et d'atteindre les objectifs ambitieux qu'il s'est fixés». Parmi ces objectifs figure la multiplication par 4 de la part modale du vélo d'ici 2025

ÉVÈNEMENT RFM

21, 22, 23 SEPTEMBRE 2018



BERNARD MABILLE

parrain du festival 2018

MADO LA NIÇOISE

OLIVIER DE BENOIST

MARC ANTOINE LE BRET

CHANTAL LADESOU

DIDIER GUSTIN

MATHIEU GRILLON

« Coup cœur découverte »

LE FESTIVAL D'HUMOUR EN COTENTIN

AU CHÂTEAU DE SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE
SOUS CHAPITEAU

UN ÉVÈNEMENT



LE MEILLEUR DE LA MUSIQUE

Artisans locaux
Animations pour enfants
Visite du parc
Montgolfière
Visite du musée Barbey d'Aurévilly
Restauration sur place
Camping sur le site (places limitées)

ANIMATION
PAR MANU

PROGRAMMATION

VENDREDI 21 SEPTEMBRE

- 18h00 « Les enfants du Rire » **GRATUIT**
avec les collèges privés et publics ainsi que la
Troupe Le Noyau de Saint-Sauveur-le-Vicomte
- 21h00 Marc Antoine Le Bret

SAMEDI 22 SEPTEMBRE

- 14h00 Scène tremplin nouveaux talents **GRATUIT**
- 16h00 Mado La Niçoise
- 18h00 Mathieu Grillon « Coup cœur découverte »
- 21h00 Remise des prix Scène tremplin **GRATUIT**
- 21h30 Chantal Ladesou

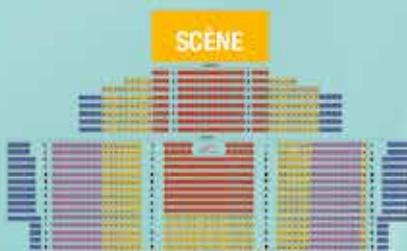
DIMANCHE 23 SEPTEMBRE

- 14h00 Olivier De Benoist
- 16h00 Didier Gustin
- 18h00 Bernard Mabilie

BILLETTERIE OUVERTE DÈS LE 19 MARS



Carrefour – U-Géant – Intermarché - Magasins Fnac
ou www.fnac.com et sur votre mobile
avec l'appli « La Billetterie Fnac Spectacles »



TARIFS

Adulte Catégorie 4	Adulte Catégorie 3	Adulte Catégorie 2	Adulte Catégorie 1	Enfant de 6 à 12 ans
25 €	30 €	35 €	45 €	8 €

TREMLIN

SCÈNE

NOUVEUX
TALENTS



Retrouver toutes les informations sur www.festivallesfousduroy.net

2^{ème} semestre 2018

CULTURE

■ Du 30 juillet au 5 août :

Eglise Notre-Dame : **Kazuo IWAMURA**
Peintre CAP

■ Du 6 au 12 août :

Eglise Notre-Dame : **Jean-Claude QUINETTE**
Peintre CAC

■ 10 août :

Oui Oui mène l'enquête à la Médiathèque
de 10h à 12h pour les 4/7 ans

■ Du 13 au 19 août :

Eglise Notre-Dame : **Liliane BLONDEL**
et **Nicole PASQUIER**, peintres et **Joël PASQUIER** photographe
CAC

■ Du 20 au 26 août :

Eglise Notre-Dame : **Patrick HEBERT**
peintre CAC

■ Du 27 août au 2 septembre :

Eglise Notre-Dame : **Philippe BON**
peintre CAC

■ Du 3 au 9 septembre :

Eglise Notre-Dame : **Christian FLORIO**
Peintre CAC

■ Du 10 au 16 septembre :

Eglise Notre-Dame : **Laurent ZUNINO** et
Valérie TENEZE, peintres - CAC

■ Du 17 au 23 septembre :

Eglise Notre-Dame : **Jacques HUMBERT**
Photographe - CAC

■ Du 21 au 23 septembre :

Les FOUS du ROI - 1^{er} Festival d'humour en
Cotentin - **St Sauveur le Vicomte**.
www.festivallesfousduroi.net
Billetterie : FNAC et LECLERC

■ Du 1^{er} au 28 octobre :

Eglise Notre-Dame : expositions « les
peintres Normands »
Côte des Arts

■ 15 octobre :

Spectacle de contes : **Histoire(s) de perdre
la tête** salle polyvalente à 14h30

■ Du 1^{er} au 4 novembre :

PORT-BAIL Village de CREATEURS
Eglise Notre-Dame, salle polyvalente et
Maison de l'Artisanat.
Côte des Arts

■ Du 15 au 23 décembre :

Eglise Notre-Dame : « **La NATIVITE** »
Spectacle théâtral et musical
Amis de St Siméon
Réservations Office de Tourisme

NATURE

■ 1^{er} août :

Sortie nature « **marche nordique** »
Office de Tourisme

■ 5 août :

FÊTE de la TERRE, Battous de Pourbas

■ 7 août :

Sortie nature « **parcours aventure** »
Office de Tourisme

■ 7 août :

Sortie nature « **traversée nocturne du havre** »
Office de Tourisme

■ 8 août :

Sortie nature « **chasse aux œufs de raie** »
Office de Tourisme

■ 8 août :

Sortie nature « **marche nordique** »
Office de Tourisme

■ 13 août :

Sortie nature « **découverte des algues** »
Office de Tourisme

■ 14 août :

Sortie nature « **initiation à la pêche à pied** »
Office de Tourisme

■ 15 août :

Sortie nature « **initiation à la pêche à pied** »
Office de Tourisme

■ 15 août :

Sortie nature « **marche nordique** »
Office de Tourisme

■ 21 août :

Sortie nature « **parcours aventure** »
Office de Tourisme

■ 21 août :

Sortie nature « **traversée nocturne du havre** »
Office de Tourisme

■ 21 août :

Sortie nature « **Grévin, agneau de prés
salés** » - Office de Tourisme

■ 21 août :

Sortie nature « **marche nordique** »
Office de Tourisme

■ 29 août :

Sortie nature « **marche nordique** »
Office de Tourisme

CONCERTS GRATUITS

■ 2 août :

Concert « **GOTHAM** »
CAP - 21h Place aux Arbres : gratuit - Rock

■ 9 Août :

Concert « **YOANN LAUNAY** »
CAP - 21h Place aux Arbres : gratuit
Chanson Fr

■ 23 août :

Concert « **LES MOUF MOUF** »
CAP - 21h Place aux Arbres : gratuit
Rock Festif

DÉTENTE ET SPORTS

■ 12 août :

COURSES de TROT

Hippodrome des pins - Société des Courses

■ 16 août :

Concours de Pétanque - APE
19h : Terrain de Pétanque Plateau sportif
Bonamy - 10 € par équipe

■ 26 août :

COUP de BALAI - Asso des commerçants
Vide Grenier et Foire à la Brocante
(inscriptions Office de Tourisme)

■ Les 8 et 9 septembre :

Festival de Danse Country et Concerts.
Défilé, parades, expos

■ Le 29 décembre :

Eglise Notre-Dame : **Pôt du Cul de l'An**
Municipalité

NAUTISME ET LOISIRS

■ 13 août :

Journée échouage aux Ecrevières
ENP-APP

■ 15 août :

FÊTE du PORT - CAP
« **Pour vivre la mer, rien que la mer** »
Animations gratuites toute la Journée,
démonstration de chiens de sauvetage,
jeux, spectacle de pirates, Concerts... et les
célèbres « **moules à la plancha** »

■ 26 août :

Balade aux Ecrehou - ENP-APP



INFOS PRATIQUES

VILLE PRATIQUE

Mairie

2 rue Lechevalier

50580 Port-Bail - Tél : 02 33 87 52 00

Courriel : accueil@Portbail.fr - www.Portbail.fr

9h-12h30 et 13h30-16h30

Fermée le lundi matin et le mercredi, vendredi et samedi après-midi

Service animation (fêtes)

Informations locales : panneaux lumineux

et site internet

Emmanuel DEME : 02 33 94 03 45

Courriel : animation@Portbail.fr

Bibliothèque / Médiathèque

Tél : 02 33 04 32 86 - Wifi gratuit

Courriel : bibmedia@Portbail.fr

Horaires d'ouverture :

Mardi : 9h30-12h30 / 16h-18h

Mercredi : 10h-12h30 / 14h-18h

Vendredi : 16h-18h

Samedi : 10h 13h

Tarifs : 3 € / enfant (- de 18 ans) ;

7 € / adulte - Livres, DVD, CD

Centre Multimédia

26 rue Robert Asselin (ancienne gare)

Tél : 02 33 08 04 49

multimediaspb@cotedesisles.fr

Horaires d'ouverture :

Mardi : 10h30-12h / 14h-19h

Mercredi : 9h-12h

Vendredi : 10h-12h / 14h-18h

Les Marchés :

Hebdomadaire : le mardi matin.

Marché du terroir : dimanche matin en saison.

Rôtisseurs et ostréiculteurs : dimanche matin

de Pâques à la Toussaint.

Église Saint-Martin

Messe les 2^e et 4^e dimanches à 9h30

et 10h30 en saison

Messe les 1^{er} et 3^e samedis à 19h

Chapelle Saint-Siméon

Messe le jeudi à 9h30

Maison paroissiale - 4 rue du Pic Mallet

à Barneville - Tél : 02 33 53 85 53

VILLE PROPRE

Déchets ménagers

• Service ordures ménagères :

- Du 22/04 au 16/09

Lundi et vendredi : bourg et plage.

Mardi : campagne.

- Du 17/09 au 15/04

Lundi bourg et plage (passage

supplémentaire le 23 et 30/12).

Mardi : campagne.

Les conteneurs doivent être sortis la veille au

soir. Le service des ordures ménagères de la

CAC ne vide que les conteneurs fournis par

eux. Pour tout renseignement s'adresser au

02 33 95 96 70

service.om@cotedesisles.com

Communauté d'agglomération du Cotentin

Pôle de proximité de la CDI

Tél : 02 33 95 96 70

www.cotedesisles.com

Correspondants de presse

• La Presse de la Manche - Raymond Thiesset

Courriel : raymond.thiesset@orange.fr

• La Manche Libre - Philippe Crinon

Courriel : crinon.philippe@wanadoo.fr

• Ouest France - Daniel Frigout

Courriel : frigout.daniel@neuf.fr

Moyens de transport

• Manéo transport express et Taxicom

Horaires disponibles à la mairie

et au Pôle de proximité de la CCI

www.mobi50.com

• Manéo Transport de proximité

Tél : 08 00 15 00 50 - www.mobi50.com

• Transports scolaires

- pour le collège : Tél : 02 33 95 96 70

- pour le primaire : Tél : 02 33 87 52 00

Inscription en ligne sur www.manche.fr

Animations

• Accueil de loisirs de la Côte des Isles

Tél : 02 33 10 02 80 ou 06 13 30 25 08

• Conseil des enfants de la Côte des Isles

Tél : 06 26 43 51 76

• Activités « Bouge en Côte des Isles »

(7-17 ans) - Tél : 02 33 95 96 70

Courriel : contact@cotedesisles.com

• V.V.F. Directeur : Mme Coupeau Marie Aline

Tél : 02 33 04 80 84 - Portbail@vfvillages.fr

• Réservation Tennis

Joueur ayant forfait : en ligne (Portbail.fr)

autres : à la mairie - Tél : 02 33 87 52 00

secretariat@Portbail.fr

Centre social

• ADMR : Service de soins à domicile

Tél : 02 33 53 14 24

Emploi

• ASTRE : Mme Thébault - Tél : 02 33 04 17 72

• ASTRE Asi :

Mme Lavandier - Tél : 02 33 93 31 23

• Pôle Emploi, Cherbourg - Tél : 39 99

• Encombrants sur RDV : 02 33 95 96 70

• Déchetterie : 02 33 04 28 47

- du 01/04 au 30/09 : LMMJVS de 10h à

12h et de 14h à 18h. Le samedi de 9h à 12h

et de 14h à 18h

- du 01/10 au 31/03 : LMerJV de 10h à 12h

et de 14h à 17h. Le samedi de 9h à 12h et

de 14h à 17h

• Emplacement des points propreté colonne

de tri : lotissement du clos d'amont, parking

du gymnase, parking rue Lechevalier, square

des Culottes Courtes, parking plage

• SPANC (service public d'assainissement

non collectif) : 02 33 95 96 70

Courriel : compta2@cotedesisles.com

NUMÉROS UTILES

Pompiers : 18

Gendarmerie : 02 33 87 81 20 ou 17

• Cross Jobourg : 02 33 52 16 16

(Par portable le 16)

• Sémaphore : 02 33 53 85 08

Poste de secours - Plage : 02 33 04 80 65

Cabinet Médical : 02 33 04 82 13

Docteurs Barbet, Chotard, Wucher

Vétérinaires : 02 33 52 92 44

Infirmiers : 02 33 04 82 76

Séguineau, Venisse, Roulland, Curet

Taxis Côte Ouest : M. Pillet : .. 02 33 93 01 01

Ambulances Pillet : 02 33 10 01 40

Pharmacie du Havre : 02 33 87 68 80

Mme Courteille

Dentiste : M. Paquet : 02 33 04 83 94

Kinésithérapeute : 02 33 94 17 92

Le Gigan Bruno

Kiné-ostéopathe : 02 33 93 00 05

Fontaine Patrick

Pédicure, podologue : 02 33 04 69 29

Mme Tanguy

Opticien : Cuvelier : 02 33 53 01 45

Service Social : 02 33 21 74 00

EDF : 08 10 02 03 73

Perception : Cherbourg 02 33 01 62 04

Office de Tourisme : 02 33 04 03 07

Courriel : tourisme@otcdi.com

Capitainerie : 02 33 04 83 48

Courriel : portbail@ports-manche.fr

Syndicat des eaux SDEAU 50

Responsable Isabelle Girard 02 33 57 40 16

La Poste : 02 33 04 88 88

Rue Philippe Lebel

Services ancienne gare : 02 33 95 96 70

Pôle de proximité

Mission locale, médecine de travail,

psychologue sur demande

ÉDUCATION

Groupe Henri-Vally

• Sections maternelle et primaire : 02 33 10

13 49

• Restauration scolaire : inscription

et règlement en mairie 02 33 87 52 00

Courriel : accueil@Portbail.fr

Collège André-Miclot : 02 33 04 87 38

SPID

Informotique

Votre partenaire depuis 2002

REPARATION PC ET SMARTPHONE



TOUTES MARQUES



LA HAYE
2 Place Patton
02 61 76 00 15

PORTBAIL
5 Bis le bourg
St Lo d'Ourville
02 33 93 73 27

Entreprise CUQUEMEL



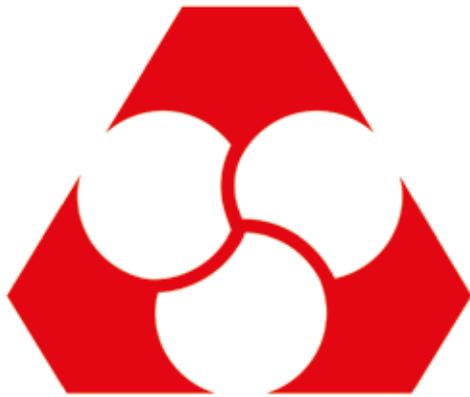
- Terrassement
- Assainissement
- Vidange de fosses
- Goudronnage
- Drainage
- Forage

La Brosse - 50250 LA HAYE DU PUIITS

Mobiles : 06 20 24 40 22 - 06 80 22 08 99

entreprise.cuquemel@laposte.net

www.cuquemel-terrassement.fr



Crédit  Mutuel



VENTE VÉHICULES NEUFS ET D'OCCASION
MÉCANIQUE, CARROSSERIE, DÉPANNAGE

02 33 46 02 88

ZA du Carroussel

50250 LA HAYE DU PUIITS



Carteret Automobiles

ZA du Pré Bécouffret

50270 BARNEVILLE-CARTERET

Tél. : 02 33 04 95 22



carteret-automobiles@wanadoo.fr
www.carteret-automobiles.com

PÊCHEUR À PORTBAIL

VENTE AU DÉTAIL

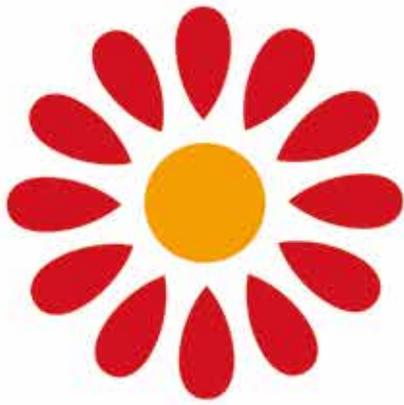
COQUILLAGES & CRUSTACÉS



Claude & Gaëlle
BERTOT



2, La Hieullerie - Route de Barneville
50580 PORTBAIL - 02 33 04 24 50



Casino
supermarché

OUVERT : du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 14h30-19h15
TOUS LES JOURS : Samedi : journée non-stop - Dimanche : 9h30-12h30



PORT-BAIL Rue du Père Albert

02 33 04 15 02

LIVRAISON À DOMICILE

CARBURANT 24h/24